

Appendice

ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE—MODE DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

AUTRE CORRESPONDANCE AVEC LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Province de Québec

Québec, le 9 novembre 1949

Très honorable Louis-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Les membres du Conseil Exécutif de la province ont appris aujourd'hui, par votre lettre datée du 7 novembre courant et que le courrier postal a livrée à mon bureau hier après-midi, que la séance d'ouverture de la conférence inter-gouvernementale canadienne "afin d'étudier les moyens à prendre pour amender la constitution du Canada", comme vous l'écrivez, aura lieu à Ottawa, le 10 janvier 1950, à 10.30 heures a.m.

Je présume que l'endroit précis où se tiendront les séances de la conférence sera déterminé prochainement.

Confraternelles salutations.

(signé) M.-L. Duplessis

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Canada

Ottawa, le 15 novembre 1949

L'honorable Maurice Duplessis,
Premier Ministre de la Province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P.Q.

Mon cher Premier Ministre,

En réponse à votre lettre du 9 novembre, je tiens à vous informer que le gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour que la séance d'ouverture de la conférence fédérale-provinciale ait lieu à l'édifice central du Parlement.

Les premiers ministres seront avisés à l'avance de l'endroit précis où cette séance aura lieu ainsi que des autres arrangements relatifs à la conférence.

Veillez agréer, mon cher Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

(signé) Louis S. St-Laurent

BUREAU DU PREMIER MINISTRE Saskatchewan

Regina, le 29 novembre 1949

Le très honorable L.-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ont.)

Mon cher premier ministre,

Je vous remercie de votre lettre récente dans laquelle vous confirmez que la conférence fédérale-

provinciale en vue d'étudier une méthode de modifier la constitution du Canada débutera le 10 janvier. Nous sommes d'avis que des questions différentes exigeront peut-être des méthodes différentes, et dans ce cas il serait difficile d'étudier la question des modifications d'une manière générale. Je vous saurais fort gré, par conséquent, de me faire parvenir le programme proposé. Vous comprendrez assurément les difficultés que nous éprouvons à nous préparer sans connaître d'abord les questions à discuter et les formalités à suivre. Je note également que la conférence principale ne sera pas précédée d'une réunion préliminaire de spécialistes des questions constitutionnelles. Voilà pourquoi il nous faut absolument connaître le plus tôt possible le programme proposé.

J'espère que vous pourrez nous aider en nous communiquant un programme à la première occasion.

Votre bien obligé,

(signé) T. C. Douglas

BUREAU DU PREMIER MINISTRE ET PRÉSIDENT DU CONSEIL

Toronto, le 8 décembre 1949

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, c.r.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ont.).

Mon cher premier ministre,

Je vous accuse réception de votre lettre du 7 courant.

J'estime qu'il est inutile de préparer le programme des questions qui doivent faire l'objet de discussions à la conférence qui s'ouvre le 10 janvier. On réaliserait plus de progrès à mon sens, en laissant à la conférence elle-même, lorsqu'elle se réunira, le soin d'établir la façon de procéder. D'ici là, si quelque autre province avait des observations à formuler à cet égard, je vous saurais gré de m'en aviser. Je ne vois pas, pour le moment, la nécessité d'un programme officiel.

J'approuve votre proposition voulant qu'une conférence provinciale générale ait lieu au début de l'automne 1950, probablement en septembre ou en octobre. En cette dernière occurrence, la situation est bien différente, car les provinces peuvent désirer y faire étudier maintes questions. Il conviendrait donc de préparer à l'avance le programme des délibérations, bien qu'il faille laisser à la conférence elle-même le plus de latitude possible en ce qui concerne la façon de procéder. Je discuterai volontiers la question avec vous à tout moment qui vous conviendra.

Votre bien dévoué,

(signé) Leslie M. Frost